

Yergeau, Samuel

De: Yergeau, Samuel
Envoyé: 17 mars 2023 13:20
À: Dominic Lachance
Cc: Jean A. Hubert; Jasmine Solomon; Nault, Isabelle; Delaître, François; Dufour, Francis; Laperrière, Laurence
Objet: Questions relatives à la demande de soustraction à la PÉEIE pour le projet de protection de la côte dans le secteur Gros-Cap (3216-02-082)

Bonjour,

Vous trouverez ci-bas des questions relativement à votre demande de décret de soustraction pour le projet cité en objet. Veuillez répondre aux questions d'ici au 31 mars 2023.

1. Une zone d'intervention présentée à l'annexe 1 de la demande a été identifiée de manière générale dans le secteur Gros-Cap. Toutefois, l'urgence d'intervenir en dehors des zones critiques identifiées à l'annexe 2 de la demande n'a pas été démontrée. L'initiateur doit préciser s'il est envisagé de stabiliser le littoral en continu sur l'ensemble du secteur d'intervention projeté ou seulement dans les zones critiques identifiées à l'annexe 2. Le cas échéant, il doit justifier l'urgence d'intervenir dans les secteurs pour lesquels l'urgence n'a pas été démontrée dans la demande initiale.
2. La partie nord de la zone d'intervention projetée se rend au-delà de l'épi dans le secteur des étangs aérés. Toutefois, la portion au nord de l'épi a déjà été stabilisée dans le cadre de travaux récemment réalisés en urgence dans le secteur de Cap-aux-Meules. L'initiateur doit préciser s'il est envisagé d'intervenir à nouveau sur la portion ayant déjà été l'objet d'une stabilisation et, le cas échéant, justifier les raisons de cette nouvelle intervention et l'urgence d'y intervenir à nouveau.
3. La zone critique numéro 5 identifiée à l'annexe 2 de la demande, qui se situe dans le secteur du poste de police, ne semble pas présenter d'infrastructures à proximité de la zone en érosion mis à part la piste cyclable ayant déjà été endommagée. L'initiateur doit documenter la raison pour laquelle cette zone est visée par une intervention d'urgence étant donné qu'aucune infrastructure essentielle ne semble menacée à court terme et que les images présentées dans la demande permettent notamment de croire qu'il serait possible de dévier la piste cyclable afin d'éviter le secteur à risque.
4. La zone critique numéro 4 se situant à proximité du CPE a été identifiée dans la demande comme une zone à risque de submersion. Lors du passage de l'ouragan Fiona, un pompage de l'eau s'accumulant sur le terrain a notamment dû être réalisé afin de protéger le bâtiment. Or, dans des discussions antérieures avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du MELCCFP, il a été précisé que des problèmes de drainage faisaient en sorte que l'eau s'accumulait sur le terrain du CPE lors de grandes précipitations. L'initiateur doit expliquer en quoi les conditions observées dans cette zone sont bel et bien liées à de la submersion et non uniquement à des problèmes de drainage liés à la topographie du secteur et qui ne seraient pas réglés par une intervention urgente dans le secteur en érosion.

N'hésitez pas à me joindre pour toute question.

Cordialement,

Samuel Yergeau | M. Sc. géogr.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques (DÉEPH)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Tél : 418-805-1587

De : Dominic Lachance <dlachance@fqm.ca>

Envoyé : 23 février 2023 16:22

À : Nault, Isabelle <Isabelle.Nault@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Delaître, François <Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca>; Jean A. Hubert <jhubert@muniles.ca>; Jasmine Solomon <jsolomon@muniles.ca>; JOSEE DESGAGNE <josee.desgagne@msh.gouv.qc.ca>; JEAN-DENIS BOUCHARD <JEAN-DENIS.BOUCHARD@msh.gouv.qc.ca>

Objet : 532010232206_Îles-de-la-Madeleine_Gros-Cap_Demande_décret_soustraction

Importance : Haute

Madame Nault,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une demande de décret de soustraction (article, 31.7.1, chapitre Q-2) pour la protection de la côte dans le secteur de Gros-Cap dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Nous demeurons disponibles pour toute information relative au document ou toute question technique.

Une copie papier des documents vous sera transmise.

Veuillez accepter, Madame Nault, nos plus cordiales salutations.

Dominic Lachance, ing., MBA

Directeur

Direction de l'ingénierie et infrastructures



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

1170, Grande Allée Ouest, 2^e étage T 418 651-3343 | poste 1410
Québec (Québec) Sans frais 1 866 951-3343
G1S 1E5 F 418 651-1127

AVIS IMPORTANT: Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la (des) personne(s) à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution, copie, ou autre utilisation par une autre personne est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez s'il vous plaît communiquer immédiatement avec l'expéditeur et détruire le courriel sans en faire de copie sous quelque forme.